



**EPREUVE DE JONGLERIE**  
**Poules LABEL JEUNES – 2eme Phase**



**FICHE A RETOURNER AVEC LA FEUILLE DE MATCH**

Date :

Catégorie :

Lieu :

Journée N° :

EQUIPE A :

EQUIPE B :

N°	NOM Prénom	Jonglerie pied(s) en mouvement		NOM Prénom	Jonglerie pied(s) en mouvement	
		Essai n°1	Essai n°2		Essai n°1	Essai n°2
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						

\*(inscrire 1 pour essai réussi et 0 pour essai échoué)

TOTAL :

--	--

--	--

Addition essai 1 + 2 (des meilleurs jongleurs à égalité du nombre de joueur par équipe)

EQUIPE A :

--

EQUIPE B :

--

**1 POINT SUPPLEMENTAIRE ATTRIBUE A :**

Signature éducateur Equipe A :

Signature éducateur Equipe B :



## Règlement épreuve de jonglerie 2ème phase « Poules Label-Jeunes »



### **Epreuve de jonglerie**

Chaque rencontre est précédée d'une épreuve de jonglerie.

#### Objectif : jonglage en mouvement :

- Chaque joueur doit en partant du milieu de terrain réussir à entrer dans les 13 mètres en jonglant.

#### Règles :

- Lever du ballon au pied.
- Toucher le ballon avant le milieu de terrain et dans la surface de réparation pour que l'essai soit validé (du terrain à 8).
- Jonglages du ou des pieds.
- Aucune surface de rattrapage (pas de genoux, ni tête, ni poitrine...).
- 2 essais par joueur quel que soit le résultat du premier.
- Chaque essai validé égal 1 point (chaque enfant peut donc amener deux points à son équipe)
- Tous les enfants participent.

Comptage des points : Il s'effectue sur le maximum de paire de joueur possible (ex : équipe A 11 joueurs, équipe B 10 joueurs, addition des 10 meilleurs jongleurs de chaque équipe.)

#### Déroulement :

Les éducateurs constituent des couples avec un joueur de chaque équipe. Il réalisent chacun leur tour leur premier essai puis le deuxième essai dans l'autre sens.

**Les enfants se saluent avant et après l'épreuve.**

**Chaque couple est responsable du comptage de ses jongles.**

L'équipe vainqueur de l'épreuve de jonglerie se voit attribuer, après contrôle de la fiche par la commission départementale compétente, 1 point supplémentaire au (x) point (s) obtenu (s) à l'issue de la rencontre.